

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, tenue mardi le 23 mai 2006 à compter de 9 heures à Litchfield, sous la présidence du Préfet, Monsieur Michael McCrank.

Règlement numéro 118-2006 édictant le plan de gestion des matières résiduelles

C.M. 2006-243

CONSIDÉRANT QUE le 28 mars 2006, un avis de motion avec dispense de lecture a été donné pour l'adoption du règlement numéro 118-2006 édictant le plan de gestion des matières résiduelles, tel que présenté, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au plan de gestion de matières résiduelles ont été adoptées par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac le 26 septembre 2005 (résolution C.M. 2005-284) ;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements du tableau 5.2 ont été mis à jour et que l'échéancier de mise en œuvre du plan de gestion des matières a été modifié afin de reporter d'un an l'inventaire des boues générées sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Pontiac ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur John A. Lang et appuyé par monsieur Albert Davis et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 118-2006 édictant le plan de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

Certifié copie conforme à l'original

Donné à Litchfield (Québec)
Ce 31^{ième} jour du mois de mai 2007



Me André Cordeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

246
Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
technique à Danford Lake
Alleyri-et-Cawood
6212-03-112
DB50

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, tenue lundi le 24 octobre 2005 à compter de 9 heures à Litchfield, sous la présidence du Préfet, Monsieur Michael McCrank.

Plan de gestion des matières résiduelles, avis de motion de l'adoption du règlement avec dispense de lecture

Monsieur Albert Armstrong présente un avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, il sera soumis, pour adoption avec dispense de lecture, un règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles, conformément à l'article 53.18 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Certifié copie conforme à l'original

Donné à Litchfield (Québec)
Ce 31^{ième} jour du mois de mai 2007



Me André Cordeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, tenue le 26 septembre 2005 à compter de 19 heures à Litchfield, sous la présidence du préfet, Monsieur Michael McCrank.

Projet de plan de gestion des matières résiduelles, adoption du document complémentaire suite à la demande de modification présentée par le ministre de l'Environnement

C.M. 2005-284

CONSIDÉRANT QUE la version du document complémentaire au projet de plan de gestion des matières résiduelles, adoptée le 22 août 2005 par voie de résolution portant le numéro de référence C.M. 2005-249 comprenait des éléments erronés, notamment au niveau des coûts par municipalité en matière de recyclage;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Ross Vowles et appuyé par monsieur Albert Armstrong d'adopter le document complémentaire au Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Pontiac suite à la demande de modification présentée par le ministre de l'Environnement version du 15 septembre 2005.

La résolution portant le numéro de référence C.M. 2005-284 est réputée avoir été adoptée sur division.

ADOPTÉE

Certifié copie conforme à l'original

Donné à Litchfield (Québec)
Ce 31^{ième} jour du mois de mai 2007



Me André Cordeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, tenue le 22 août 2005 à compter de 19 heures à Litchfield, sous la présidence du préfet, monsieur Michael McCrank.

Projet de plan de gestion des matières résiduelles, adoption du document complémentaire suite à la demande de modifications présentée par le ministre de l'Environnement

C.M. 2005-249

Il est proposé par monsieur Ross Vowles et appuyé par monsieur Albert Armstrong et unanimement résolu d'adopter le document complémentaire au plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Pontiac suite à la demande de modifications présentée par le ministre de l'Environnement.

ADOPTÉE

Certifié copie conforme à l'original

Donné à Litchfield (Québec)
Ce 31^{ième} jour du mois de mai 2007



Me André Cordeau
Directeur général et secrétaire trésorier

Anjou, le 28 février 2007

Me André Cordeau
Directeur général
MRC de Pontiac
602, Route 301 Nord, C.P. 460
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

Objet : Confirmation de l'entrée en vigueur du plan de gestion des matières
résiduelles de la MRC de Pontiac

Monsieur,

Tel que demandé, nous vous confirmons que le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Pontiac est entré en vigueur le 10 octobre 2006.

Puisque dans votre plan de gestion que nous avons reçu le 12 juin 2006 les modifications apportées ont été jugées suffisantes, celui-ci est entré en vigueur 120 jours après sa transmission, soit le 10 octobre 2006.

D'ailleurs, suite à l'entrée en vigueur de votre plan de gestion, le 12 octobre 2006 nous vous transmettions le troisième et dernier versement de 40 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles*, conformément à l'article 9 du protocole d'entente signé à ce sujet.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.

Le vice-président,
Secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel


Jeannot Richard